

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MEUZAC**

<p><b>Nombre de Conseillers : 15</b></p>	<p>L'an deux mille vingt, le quinze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de <i>MEUZAC</i>, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian REDON-SARRAZY, Maire.</p>
<p><b>En exercice : 15</b></p> <p><b>Présents : 14</b> <b>Absents : 1</b> <b>Procuration : 0</b></p>	<p><b>Date de Convocation du Conseil Municipal : 5 octobre 2020</b></p> <p><b>Présents :</b> MM &amp; Mmes MONTET Guy – CHAMPARNAUD Jean-Marie – MARBOUTY Sabine – RUAUD Janine - REDON-SARRAZY Maryvonne - BLONDY Colette – BORDAS Geneviève – BUSTREAU Jean-Marie –DUPUY Agnès - GENNETAY Virginie – JOUANNETAUD Patrick – LESUEUR Jean-Claude – ROUGERIE Mathilde - QUINTARD Pascal</p> <p><b>Absents :</b> REDON-SARRAZY Christian</p> <p><b>Mme Maryvonne REDON-SARRAZY a été élue secrétaire de séance.</b></p>
<p><b><u>OBJET :</u></b></p> <p><b>Location Maison Boussavie au profit de Mme et M. Devaux.</b></p> <p><b>N°15/10/2020-1</b> <b>Certifié exécutoire</b> <b>Reçu en Préfecture</b> <b>le 25/10/2020</b> <b>Publié le</b></p>	<p>Monsieur le Maire étant excusé car empêché, Monsieur le premier adjoint informe le Conseil Municipal que le logement de l'immeuble BOUSSAVIE est vacant. Il précise également que suite à l'incendie de leur maison d'habitation, Madame et Monsieur Devaux, ces derniers recherchent une solution de logement et sollicite la location de la maison Boussavie.</p> <p><b>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :</b></p> <p>⇒ <b>DECIDE</b> de louer ce logement à Madame et Monsieur DEVAUX;</p> <p>⇒ <b>FIXE</b> le loyer mensuel à 450,00 euros toutes charges comprises payable à terme échu;</p> <p>⇒ <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer le bail</p>
<p><b><u>OBJET :</u></b></p> <p><b>Vote du plan de financement définitif du projet de construction d'une boulangerie et d'épicerie pour l'instruction de la demande de subvention au Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine</b></p>	<p>Monsieur le Maire étant excusé car empêché, Monsieur le premier adjoint informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'instruction de la demande de subvention au Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine du dossier de construction d'un bâtiment commercial comprenant une boulangerie et une épicerie, et après les résultats de l'appel d'offres, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur le plan de financement définitif.</p> <p>Monsieur le premier adjoint précise que ce dernier ne présente que les dépenses éligibles et exclut donc la maîtrise d'œuvre et les différentes missions et imprévus.</p>

Nature des dépenses	TOTAL	Nature des recettes	TOTAL	%
Lot 1 : terrassement VRD	54 455.37 €	Etat (DETR) – sub. acquise*	201 208.22 €	30
Lot 2 : gros œuvre	199 873.67 €	Etat (DSIL)**	134 138.81 €	20
Lot 3 : charpente et ossature bois	36 496.58 €	Région	60 000.00 €	9
Lot 4 : couverture	28 052.27 €	Département***	46 697.53 €	6.7
Lot 5 : étanchéité	16 700.00 €	Europe – FEADER mesure 741	94 510.69 €	14
Lot 6 : serrurerie	9 850.00 €	<b>Total financements publics</b>	536 555.25 €	80
Lot 7 : menuiseries ext. PVC	6 630.50 €	Autofinancement	134 138.81 €	20
Lot 8 : menuiseries ext. bois	29 700.35 €			
Lot 9 : cloisons alimentaires	29 446.56 €			
Lot 10 : plâtrerie isolation peinture	23 169.44 €			
Lot 11 : menuiseries intérieures	5 587.60 €			
Lot 12 : faux plafonds	10 559.29 €			
Lot 13 : carrelages faïences	21 556.95 €			
Lot 14 : électricité	58 830.13 €			
Lot 15 : chauffage plomberie climatisation	45 579.35 €			
Lot 16 : équipements spécifiques	76 930.00 €			
Immobilier par destination commerce d'alimentation générale	17 276.00 €			
<b>Coût Total</b>	<b>670 694.06 €</b>	<b>Coût Total</b>	<b>670 694.06 €</b>	<b>100</b>

\*Subvention de 30% sur une dépense prévisionnelle globale initiale de 861 751 € : 258 525,30 €

\*\*Subvention de 20% sur une dépense prévisionnelle globale initiale de 861 751 € : 172 350,20€

\*\*\*Subvention de 60 000 € sur une dépense prévisionnelle globale initiale de 861 751 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

⇒ **APPROUVE** le plan de financement du projet de construction d'un local commercial comprenant une boulangerie et une épicerie

**Décision modificative 1 budget général**

Monsieur le Maire étant excusé car empêché, Monsieur le premier adjoint informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à une décision modificative du budget général, car il est demandé d'amortir les études relatives à la construction du bâtiment commercial boulangerie-épicerie. Pour cela il convient d'ajouter 98 € à l'article 6811 (dépenses de fonctionnement) et à l'article 28031 (recettes d'investissement).

Il est proposé la modification suivante :

- Ajout de 98 € à l'article 6811 dépenses section de fonctionnement
- Ajout de 98 € à l'article 28031 section recettes d'investissement
- Déduction de 98 € au 6232 (fêtes et cérémonies), pour le fonctionnement
- Ajout de 98 € au 2313 (immobilisation en cours) pour l'investissement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

⇒ **DECIDE** la modification du budget général précédemment présentée.

**N°15/10/2020-3  
Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
le 25/10/2020  
Publié le**

**Fait et délibéré en mairie  
Le 15/10/2020  
Le Maire,  
Christian REDON-SARRAZY**